

Image not found or type unknown



Travail contre avantage.... peut-on revendiquer un salaire ?

Par **Neo**, le **10/02/2008** à **22:03**

Bonjour,
J'ai réalisé un travail de réparation en échange duquel je dois avoir des avantages en nature. N'ayant rien signé, est-il possible de me retourner contre l'entreprise si elle ne respecte pas son engagement verbal et mettre en évidence ce travail qui n'a pas été rétribué ?
Merci